

PARC NATUREL OISE-PAYS DE FRANCE

Deux CESR pour un même projet

La mise en place du parc naturel interrégional Oise-Pays de France a suscité une double consultation. Celle de l'assemblée du CESR d'Ile-de-France et celle du CESR de Picardie. Leurs deux présidents, Jean-Claude Boucherat et Serge Camine, nous expliquent comment ils y ont contribué en commun.



Interrégional « Oise – Pays de France » s'inscrit dans cette logique. Elle va même au-delà puisque ce PNR concrétise et engage effectivement une coopération avec la Région Ile-de-France.

Jean-Claude Boucherat, président du CESR d'Ile-de-France : Nous avons été saisis par le Conseil régional pour donner un avis sur le projet de création du PNR « Oise – Pays de France ». Cette saisine correspondait à l'ultime phase de concertation avant son approbation par l'Etat en tant que Parc Naturel Régional.

Le CESR d'Ile-de-France a donc soutenu avec un vif intérêt la démarche de projet interrégional. Cela avait d'ailleurs été le cas à l'époque du projet du parc du Vexin Français (également entrepris avec la Picardie), qui, faute de maturité suffisante, n'avait pas abouti. C'est donc avec enthousiasme que le CESR Ile-de-France a repris contact avec son homologue picard

Le Parc Naturel Régional Oise – Pays de France constitue l'un des tout premiers projets interrégionaux. De quelle façon y avez-vous contribué ?

Serge Camine, président du CESR de Picardie : Le CESR de Picardie a voté le 16 mai 2003 un avis favorable au projet de Charte de Parc Naturel Régional « Oise / Pays de France ». Plus généralement, notre Assemblée encourage et soutient depuis plus de dix ans la constitution de Parcs Naturels Régionaux.

Ce soutien s'est concrétisé par l'adoption d'avis successifs votés par notre Assemblée et défendus auprès de l'exécutif régional. A chaque fois, il s'est agi pour nous de prôner la création de

PNR, que ce soit celui de « Picardie Maritime », de la « Thiérache », de « Vexin-Thelle » ou encore celui du PNR de l'« Oise – Pays de France ». Les PNR constituent un outil de management environnemental intéressant qui espère une synthèse opérationnelle des principes du développement durable auxquels notre Assemblée est particulièrement attachée, à l'instar de nos homologues franciliens. La mise en place du Parc Naturel

“Nos deux assemblées enrichissent les projets structurants en proposant une vision prospective et partagée des questions interrégionales.”

Serge Camine

pour aborder le projet de PNR Oise-Pays de France. Cette zone naturelle est d'un intérêt d'autant plus grand que, située aux portes de l'Ile-de-France, elle constitue un « poumon vert » susceptible

d'attirer les actifs de la plate-forme de Roissy, qui peuvent, par exemple, être à la recherche d'un cadre de vie agréable. Et cette problématique était commune aux deux régions.



Quelles sont les principales difficultés à surmonter pour mener à bien un projet de niveau interrégional ?

S.C. : Les principales difficultés sont certainement celles liées aux limites de l'organisation administrative elle-même. En ce sens, le PNR « Oise – Pays de France » est exemplaire. D'abord, il dépasse les strictes frontières administratives pour s'inscrire d'emblée sur un espace plus vaste, interrégional : les limites s'identifient à la cohérence historique, culturelle, écologique, paysagère et géographique. Ensuite, il constitue un outil de cohérence pour la mise en œuvre d'un développement concerté, solidaire et responsable sur le long terme. Il conduit, en effet, à une nouvelle pratique de l'exercice du pouvoir, privilégiant l'association des CESR à la prise de décisions publiques.

J.C.B. : Je vois deux difficultés majeures. La première est celle posée par les procédures d'études préalables au classement établi par l'Etat. Elles sont menées de façon indépendante dans chacune des deux régions, avec un calendrier qui ne coïncide pas nécessairement. Ainsi, pour le projet de PNR Oise-Pays de France, le CESR de Picardie a délibéré un mois avant le CESR d'Ile-de-France, ce qui fait que les travaux ont été en décalage permanent. La deuxième difficulté est exprimée dans l'avis rendu par notre assemblée, qui fait part de son inquiétude quant à la lourdeur de gestion des futurs montages de financement. Deux filières seront à suivre dans chaque région, ce qui nous fait craindre un alourdissement des procédures.

Quelles voies et quels moyens vous semble-t-il nécessaire de développer pour mener à bien aujourd'hui des projets interrégionaux ?

S.C. : L'aboutissement de tels projets suppose au préalable une volonté de collaboration : à ce titre, la mobilisation de moyens humains est essentielle et je salue ici le travail de l'association interrégionale « Oise – Pays de France » qui a porté au quotidien le projet. Je dois également me féliciter du travail mené par les membres du CESR de Picardie en collaboration avec nos collègues d'Ile-de-France. Nos deux assemblées, par leurs Avis, la relation de confiance qui les unit et l'état d'esprit



d'ouverture qui les anime, enrichissent les projets structurants en proposant une vision prospective et partagée des questions interrégionales en débat.

A un moment où l'on s'inquiète d'une désaffection du citoyen à l'égard des enjeux de la cité, les CESR, représentation institutionnalisée de la société civile dans sa diversité, participent pleinement à l'action publique : la reconnaissance de cette participation doit, je crois, se traduire explicitement et plus systématiquement par la loi.

J.-C.B. : Deux voies me paraissent nécessaires. Il conviendrait d'inventer ou de développer d'une part les moyens institutionnels, et d'autre part, les moyens financiers susceptibles de faciliter la coopération. L'interrégionalité est la grande absente de la réflexion sur la décentralisation. Il n'existe pas dans l'arsenal juridique de moyens efficaces

“Il serait bon qu'à l'image de ce qui a été fait pour l'intercommunalité, une modernisation s'opère pour l'interrégionalité.”

Jean-Claude Boucherat

de mise en œuvre de projets interrégionaux, même s'il existe des possibilités d'ententes internes. Il serait bon qu'à l'image de ce qui a été fait pour l'intercommunalité, une modernisation

s'opère pour l'interrégionalité. En ce qui concerne l'outil financier, il faudrait rendre plus opérationnels, plus efficaces et plus fiables les outils contractuels entre collectivités.